



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Quarante-septième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

8-11 février 2021

**MANIFESTATION THÉMATIQUE MONDIALE SUR LE CADRE
D’ACTION DU CSA POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA
NUTRITION LORS DES CRISES PROLONGÉES – PROJET DE
CONCLUSION**

QUESTIONS PORTÉES À L’ATTENTION DU COMITÉ

- 1) L’objectif de la manifestation était de faire le bilan de l’utilisation et de l’application du Cadre d’action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (le Cadre d’action), adopté par le CSA en 2015. Le débat était modéré par M. Ronald Hartman, Directeur de la Division de l’engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l’échelle mondiale (Fonds international de développement agricole [FIDA]). Un exposé liminaire a été présenté par M^{me} Elisabeth Kvitashvili, ancienne rapporteure du processus de convergence des politiques pour le Cadre d’action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.
- 2) Ont participé aux débats:
 - les directeurs de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM);
 - des représentants de haut niveau des études de cas présentées (Canada et Colombie);
 - un représentant du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC).

Les documents peuvent être consultés à l’adresse www.fao.org.

3) Le Comité:

- a) se félicite de la tenue de la manifestation thématique mondiale organisée à l'occasion de la quarante-septième session du CSA, qui contribue au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action et donne l'occasion de mettre en commun des expériences et des bonnes pratiques en ce qui concerne l'utilisation et l'application de ce Cadre d'action à tous les niveaux;
- b) prend note de la synthèse qui figure dans le document CFS 2021/47/Inf.17 «Suivi de l'utilisation et de l'application du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) - Analyse des contributions reçues en vue de la manifestation thématique mondiale»;
- c) convient qu'il faut accorder une attention particulière aux situations de crise prolongée et y apporter des réponses adaptées, car les interventions nécessaires en cas de crise de courte durée ou dans des contextes de développement hors crise ne sont pas de même nature;
- d) rappelle que les valeurs fondamentales sur lesquelles repose le Cadre d'action sont le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, la dignité humaine, la non-discrimination, l'égalité et la justice, la prise en compte des questions de parité et l'égalité hommes-femmes, l'adoption d'une approche globale et durable, la consultation et la participation, l'état de droit, la transparence et l'obligation de rendre compte et que le Cadre vise à éviter d'aggraver les manifestations des crises prolongées, les problèmes qui leur sont spécifiques ou encore leurs causes profondes;
- e) constate avec satisfaction que l'objectif général du Cadre d'action est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations exposées à un risque de crise prolongée ou déjà touchées par une telle crise en s'attaquant aux causes profondes et de contribuer ainsi à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- f) salue les efforts menés par la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU (République dominicaine) en avril 2020 pour mettre en avant le Cadre d'action du CSA lors d'une session du Conseil de sécurité consacrée aux liens entre l'insécurité alimentaire et les conflits;
- g) constate que, depuis son adoption le 13 octobre 2015, le Cadre d'action a été sous-utilisé aux niveaux mondial, national et local et que les efforts coordonnés menés par les membres du CSA, le Groupe consultatif, le Secrétariat et les organismes ayant leur siège à Rome visant à assurer sa diffusion et son application dans plusieurs forums internationaux dans lesquels ce Cadre d'action pourrait être utile ont été minimaux;
- h) s'engage à redoubler d'efforts pour faire en sorte que le Cadre d'action soit diffusé, utilisé et appliqué plus largement et plus systématiquement, selon qu'il convient aux niveaux mondial, régional, national et sous-national, avec l'aide de tous les membres du CSA, des organismes ayant leur siège à Rome et des autres composantes du CSA, et à solliciter une mobilisation et une aide similaires de la part d'autres organismes du système des Nations Unies, afin d'établir un plan de mise en œuvre conjoint et coordonné;

- i) prend note des observations suivantes formulées en séance plénière.